



Assurons
un monde
plus ouvert

Offre Bonus 2026/2027

Code OCT 2026

LUCYA CNP PER

Bénéficiez d'une bonification de votre épargne

Offre commerciale bonus 2026/2027

Sous conditions

CNP Retraite, spécialiste de l'épargne retraite et filiale de CNP Assurances donne accès à une offre de bonification sur versement sur le Plan d'Epargne Retraite Lucya CNP PER



L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'adhérent supporte seul le risque de perte en capital

Document à caractère publicitaire

REVALORISATION EXCEPTIONNELLE (Bonus sur versement)

Profitez d'une revalorisation exceptionnelle **pour tout versement initial ou versement libre supérieur à 5 000 € entre le 1er octobre et le 31 décembre 2026**¹, sous réserve d'un **taux d'unités de compte minimum de 50 %** sur le versement et du maintien de ce taux durant la période².



Offre limitée

L'enveloppe étant limitée, elle peut être clôturée à tout moment.
Avant tout versement, nous vous invitons à vérifier sa validité auprès de votre conseiller

Grâce à cette revalorisation exceptionnelle, vous boostez le rendement de la part des versements investie sur le support en euros^{3,4}.

Cette offre vous permet d'augmenter l'éventuelle participation aux bénéfices versée les 31/12/2026 et 31/12/2027⁵ sur la part du versement éligible, en fonction du taux d'unités de compte de votre versement, dans la limite du plafond maximum de participation aux bénéfices⁶.

REVALORISATION EXCEPTIONNELLE 2026 et 2027

Pour les versements réalisés entre le 01/10/2026 et le 31/12/2026¹

Taux d'unités de compte constaté aux 31/12/2026 et 31/12/2027	Revalorisation exceptionnelle nette de frais sur la part du versement investie sur le support en euros	Plafond maximum de participation aux bénéfices net de frais ⁶
Taux d'UC ≥ 50 %	+ 2% ⁷	4,60%

Conditions d'application de la revalorisation exceptionnelle :

- Jusqu'à 50 M€ d'encours maximum, tous supports confondus, après prise en compte du versement.
- Le versement n'est pas éligible si l'adhérent a effectué, après le 1^{ER} janvier 2026, un rachat exceptionnel sur tout Plan d'Epargne Retraite assuré par CNP Retraite.
- Les **versements réguliers** ne bénéficient pas de l'offre bonus.
- Les options **d'arbitrages automatiques** ne sont pas compatibles avec l'offre bonus : investissement progressif, sécurisation des plus-values, stop loss relatif, stop loss absolu, répartition constante.
- Le support en euros de la **Gestion Horizon** n'est pas éligible à l'offre de bonus sur versement.

¹ Date de réception du dossier complet.

² Le maintien du taux d'unités de compte s'apprécie hors effet des fluctuations de marché et du prélèvement des frais de gestion.

³ Le support en euros de la gestion horizon n'est pas éligible à l'offre de bonus sur versement

⁴ Les versements par transfert de contrat assurés par CNP Retraite vers le contrat Lucia CNP PER sont exclus de la campagne

⁵ La revalorisation exceptionnelle s'appliquera au prorata de la durée d'investissement sur la part du versement éligible affectée au support en euros, sous réserve d'être toujours investie au 31/12/2026 puis au 31/12/2027.

⁶ Participation aux bénéfices avant prélèvements sociaux.

⁷ Revalorisation exceptionnelle nette de frais sur encours et avant prélèvements sociaux.

EN SAVOIR +

> Votre conseiller reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

CNP Retraite – Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances – www.cnp.fr Siège social : 4 promenade Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux – 892 347 501 RCS Nanterre
Société Anonyme au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré – IDU EMP FR231782_01ZWUC

Groupement Épargne Retraite Populaire CNP (GERP CNP) – Association régie par la loi de 1901, ainsi que l'article L. 144-2 du code des assurances
Siège social : 4 promenade Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux – N° d'enregistrement transmis par l'ACPR : 494 163 454/GP54

CNP Assurances – Siège social : 4 promenade Cœur de ville – 92130 Issy-les-Moulineaux – www.cnp.fr
Société Anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré – 341 737 062 RCS Nanterre

